CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
CERGY-PONTOISE agglo

# Prolongation des élections au conseil d'établissement du CRR

Publié le 14 octobre 2025

**La période de vote pour les élections des représentants au conseil d'établissement est prolongée jusqu'au samedi 18 octobre inclus.**

## Pourquoi voter ?

- Pour choisir votre représentant au conseil d'établissement du Conservatoire pour les deux prochaines années, qui se réunit deux fois par an avec l'équipe de direction et traite de l'activité et des différents projets de l'établissement.

## Qui peut voter ?

- Chaque élève de plus de 12 ans dispose d'une voix pour un représentant élève dans sa spécialité (danse, musique classe orchestre, musique hors classe orchestre, théâtre ou cycles préprofessionnels)
- Chacun des deux parents d'un élève, quel que soit l'âge de l'enfant, dispose d'une voix pour un représentant parent dans sa spécialité (danse, musique classe orchestre, musique hors classe orchestre ou théâtre)
- Chaque enseignant dispose d'une voix pour un représentant enseignant dans sa spécialité (danse, musique classe orchestre, musique hors classe orchestre ou théâtre)

Cas particuliers :

- Les parents des enfants en éveil peuvent voter au choix pour un parent de la spécialité musique ou danse
- Les parents ayant plusieurs enfants au conservatoire votent autant de fois qu'ils ont d'enfants, dans des enveloppes séparées
- Les parents qui sont aussi enseignants votent en tant que parents et aussi en tant qu'enseignants, dans des enveloppes séparées.

## Comment connaître les candidats ?

- Voir la liste des candidats affichée au conservatoire, avec leurs motivations, à côté des ascenseurs et en salle des professeurs
- Voir la liste des candidats sur le site web du conservatoire

# Où voter ?

- Parents et élèves de plus de 12 ans : dans le bureau de la scolarité à droite de l'accueil
- Enseignants : dans le bureau de l'assistante de direction, au 2e étage (n°261)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (17h le vendredi)

# Comment voter ?

"Un seul bulletin par enveloppe"

**En présentiel :**

- Utiliser le matériel de vote (bulletins et enveloppe) proposé sur place ou reçu pour le vote par correspondance
- Mettre le bulletin dans la petite enveloppe de vote (sans aucune inscription ajoutée) et la fermer
- Déposer la petite enveloppe dans l'urne

Cas particuliers : les élèves des classes orchestres votent en classe

**Par correspondance :**

- Récupérer le matériel de vote (bulletins et enveloppe) remis aux élèves en cours pour eux et leurs parents, et remis aux enseignants dans leur casier, le matériel de vote est également disponible à l'accueil du CRR
- Mettre le bulletin dans la petite enveloppe de vote (sans aucune inscription ajoutée) et la fermer
- Glisser la petite enveloppe dans la grande enveloppe, la fermer et la signer (bien inscrire le nom de l'enfant si différent du nom du parent)
- Déposer la grande enveloppe à l'accueil du Conservatoire, ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h (19h le samedi)

# Comment connaître les résultats ?

- Le dépouillement aura lieu lundi 20 octobre de 14h à 17h. Il est ouvert au public.
- Les résultats seront affichés à partir du mardi 21 octobre et publiés sur le site internet du CRR.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53